

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2017/2018

Session 1

Droit civil (régimes matrimoniaux)

Madame Tisserand-Martin – Monsieur Jacob

Les étudiants (en veillant à se montrer clairs, pédagogiques et à écrire de façon lisible) commenteront la disposition suivante :

Chaque époux peut librement exercer une profession, percevoir ses gains et salaires et en disposer après s'être acquitté des charges du mariage (C. civ., art. 223)

Durée de l'épreuve : 3 heures

Document(s) autorisé(s) : code civil

Matériel autorisé : aucun